



Unité – Egalité – paix
سلام – مساواة – وحدة

Mission Permanente De la République de Djibouti
Auprès de L'office des Nations Unies
Et des autres Organisations Internationales à Genève

الدم ببعوثية الدائمة لجمهورية جيبوتي
لدى مكتب الأمم المتحدة
والمنظمات الدولية الأخرى
سويسرا - جنيف

A Vérifier au prononcé

DECLARATION DE M. AHMED MOHAMED ABRO
MISSION PERMANENTE DE LA REPUBLIQUE DE DJIBOUTI
A L'OCCASION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA PLEINE
JOUISSANCE DES DROITS DE L'HOMME DES PERSONNES
D'ASCENDANCE AFRICAINE

*Seizième session ordinaire
du Conseil des Droits de l'Homme*

GENEVE

03 MARS 2011

Monsieur le Président,

Nous nous félicitons de l'ensemble des réalisations du Groupe de Travail sur les personnes d'ascendance africaine.

L'année 2011, déclarée année internationale des personnes d'ascendance africaine par l'Assemblée Générale dans sa résolution 64/169, devrait permettre de renforcer l'engagement politique des États aux niveaux national, régional et international dans la lutte contre la discrimination envers les personnes d'ascendance africaine à travers une approche holistique. Nous considérons que c'est avant tout la volonté politique des États associée à leur reconnaissance de la nécessité du devoir de mémoire qui permettront de mieux appréhender ces problèmes afin qu'ils soient mieux combattus.

Nous encourageons le Groupe de Travail à continuer ses efforts en vue d'améliorer la visibilité de ces discriminations et pour permettre une meilleure prise de conscience de ces questions au niveau international afin de garantir aux personnes d'ascendance africaine le plein exercice de leurs droits fondamentaux, qu'ils soient d'ordres économiques, culturels, sociaux, civils ou politiques et afin de leur permettre de bénéficier d'une meilleure intégration dans les sociétés dans lesquelles elles évoluent.

Nous prenons note de l'ensemble des recommandations formulées par le Groupe de Travail et en particulier celle qui concerne la collecte et l'analyse de données désagrégées car, comme cela est souligné dans le rapport, nous considérons que c'est un passage essentiel pour permettre l'adoption de politiques adaptées afin de combattre la discrimination structurelle dont peuvent être victimes les personnes d'ascendance africaine. Nous soulignons l'importance d'une participation plus active des États aux sessions du Groupe de Travail, tel que le mentionne la recommandation 135 du rapport.

Enfin, nous recommandons à tous les États de soutenir concrètement la participation de la société civile aux sessions de Groupe de Travail.

Merci Monsieur le Président.